

Protocole sanitaire du collège Eugène FROMENTIN

A partir du Jeudi 5 novembre 2020

Le présent document présente les modalités de mise en place du protocole sanitaire pour le collège E. FROMENTIN, à partir du jeudi 5 novembre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Principes fondamentaux du protocole sanitaire :

1. Rôle des parents :
 - Contrôle de la température de l'enfant avant le départ à l'école
 - Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège si celui-ci a une température supérieure à 38° et/ou s'il présente des symptômes évoquant la COVID-19 (chez l'élève ou dans sa famille).
 - Les personnels s'appliquent les mêmes règles

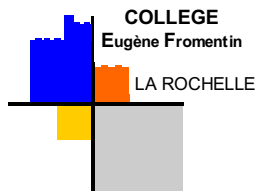
2. Règles de distanciation physique
 - La distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les enseignants et les élèves, entre les élèves.
 - La distanciation physique ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pendant les activités sportives.
 - L'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
 - La distanciation physique est à maintenir, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

3. Application des gestes barrières
 - Lavage des mains, à l'eau et au savon, ou à défaut avec une solution hydroalcoolique
 - A l'arrivée dans le collège
 - Avant et après chaque repas
 - Avant et après les récréations
 - Après être allé aux toilettes
 - Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
 - Port du masque
 - Port d'un masque « grand public » obligatoire pour les élèves et les personnels, dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs

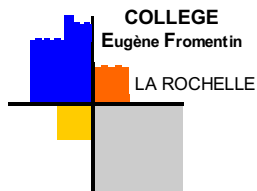
- Sauf quand l'activité est incompatible avec le port du masque (prise de repas, pratiques sportives, etc.)
- Les parents doivent fournir un masque à leur enfant. Le collège possède des masques pour les élèves qui n'en disposeraient pas (en priorité pour les élèves boursiers).
- Ventilation des classes et autres locaux
 - L'aération est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes.
 - Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.
- Limitation des brassages des élèves
 - 1 salle = 1 classe => pour limiter les brassages
 - Mais maintien des salles spécialisées
 - Physique-Chimie
 - SVT
 - Techno
 - Education musicale
 - EPS
 - Pour les cours de langue qui se font en groupe, une salle sera attribuée à l'enseignant de Langue vivante pour l'heure de cours concernée (précision par la suite)
 - Les emplois du temps seront mis à jour avec les salles dès le 4 novembre => consultable via PRONOTE

Répartition dans les salles :

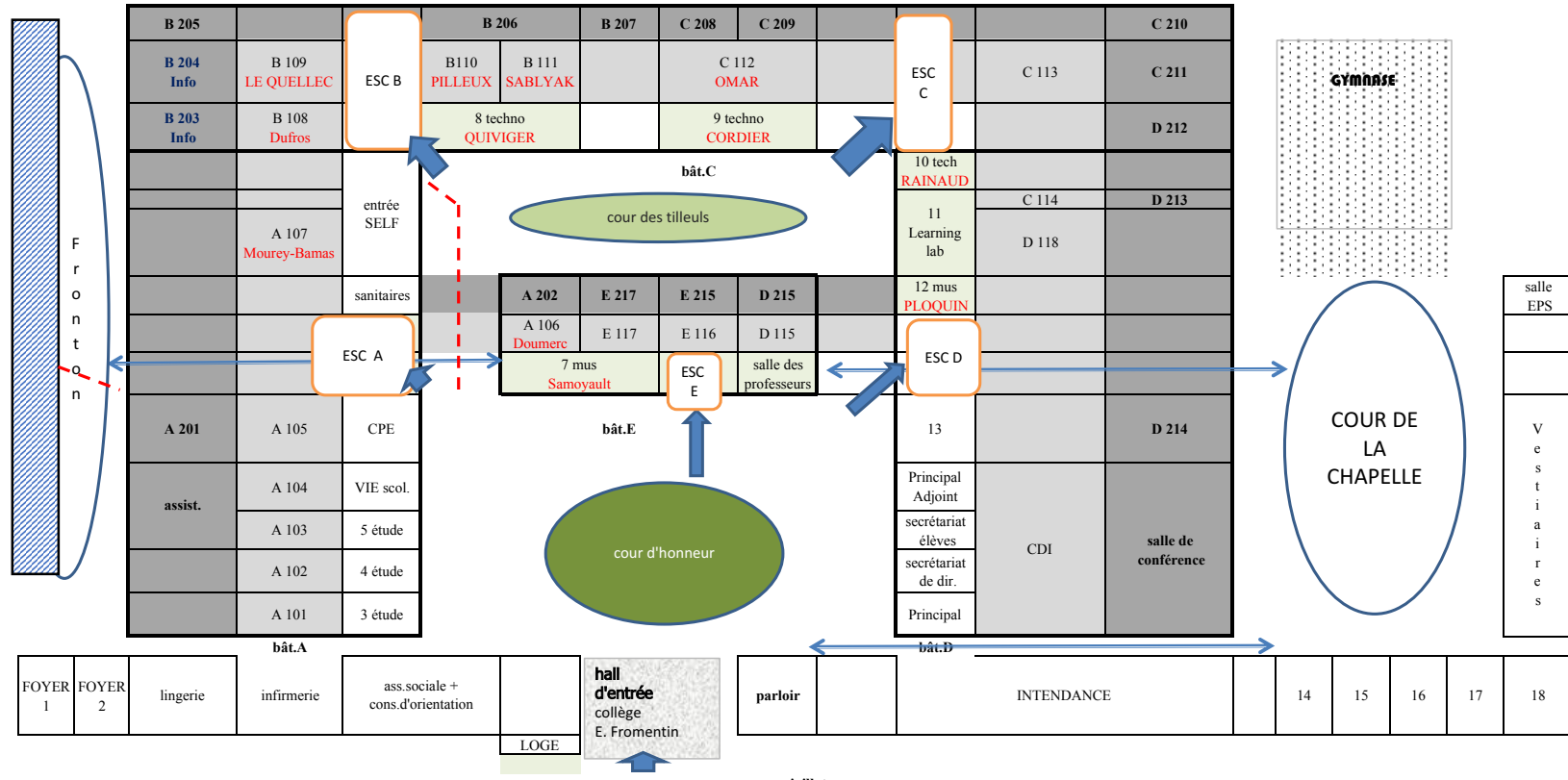
<u>Classe</u>	<u>Salle</u>	<u>Classe</u>	<u>Salle</u>	<u>Classe</u>	<u>Salle</u>	<u>Classe</u>	<u>Salle</u>
6A	A101	5A	18	4A	11	3A	B205
6B	A102	5B	15	4B	C114	3B	E216
6C	A103	5C	16	4C	C113	3C	E217
6D	A104	5D	D118	4D	D213	3D	B206
6E	A105	5E	14	4E	D212	3E	C209
6F	A201	5F	D115	4F	D215	3F	C208
6G	A202	5G	17	4G	C210	3G	B207
		5H	D214	4H	C211	3H	E116
						3I	E117
ULIS	C112	UPE2A	D218				



- Salles informatiques
 - Leur utilisation doit être limitée le plus possible. En cas d'utilisation, les claviers, souris et tables doivent être nettoyés par les élèves (à l'aide d'une lingette désinfectante).
- Surveillance
 - Privilégier la présence des AED dans les couloirs au moment des intercours pour garantir la sécurité des élèves dans les classes
 - Pour les permanences
 - 1 salle de permanence par niveau
 - P1
 - P2
 - P3
 - Utilisation du foyer comme permanence
 - Temps de récréation
 - Maintien de la répartition entre les cours
 - 6^{ème} = cour d'Honneur
 - 5^{ème} = cour de la Chapelle
 - 4^{ème} = cour des Tilleuls
 - 3^{ème} = cour du Fronton
 - Il est demandé que les élèves restent le plus possible avec leur groupe classe durant la récréation pour éviter les brassages



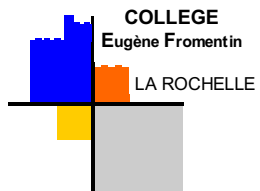
- Restauration scolaire
 - Les élèves déjeuneront autant que faire se peut avec leurs camarades de classe, afin de limiter les brassages
 - 1 niveau fini à 11h30 chaque jour, nécessitant quelques modifications d'emplois du temps
 - Lundi = 6^{ème}
 - Mardi = 4^{ème}
 - Jeudi = 5^{ème}
 - Vendredi = 3^{ème}
 - L'organisation des cours de récréation a été repensé (cf. page suivante)
 - L'organisation du passage des élèves au self se fera de la façon suivante :
 - Les élèves attendent dans leurs cours respectives.
 - Les élèves sont conduits au réfectoire en suivant un chemin déterminé pour limiter les contacts avec les autres niveaux
 - Dans le réfectoire, les élèves sont installés de façon homogène, par niveau.
 - Au moment du croisement entre deux niveaux, les élèves du niveau différent s'installent aux tables laissées libres, en respectant la distance d'au moins un mètre avec le niveau précédent.
 - Une fois le déjeuner pris, les élèves regagnent leurs cours respectives et y restent en attendant la reprise des cours à 13h30.
 - La surveillance des cours est assurée par des AED.



	2ème étage
	1er étage
	rez de chaussée

- Légende :**
- Barrières amovibles
 - Zone en travaux

- Entrées et sorties des élèves de l'EPLE
 - Suivant le protocole habituel
 - Attirer l'attention des parents et des élèves sur le respect des horaires pour faciliter les entrées et sorties.
 - D'autre part, sensibiliser les élèves et les familles à la limitation des groupements devant l'établissement.
4. Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour
 - Le nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées (ex. poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.
 - Les enseignants et élèves auront à disposition des lingettes pour réaliser eux-aussi ce nettoyage
 - La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée
 - Du matériel de nettoyage sera mis à disposition des enseignants et des élèves pour réaliser cette désinfection.
 - Cela concerne les ordinateurs et le matériel partagé des salles spécialisées.
5. Formation, information et communication
- Etablissement d'un plan de communication
 - Protocole sanitaire présenté en Conseil d'Administration
 - Protocole sanitaire, une fois validé, mis à disposition des usagers du collège
 - Les principes fondamentaux du protocole sanitaire seront envoyés aux élèves et aux responsables légaux via PRONOTE et le site internet du collège.
 - Affichage des gestes barrières et des principes fondamentaux du protocole sanitaire dans l'établissement
 - Elèves :
 - Les élèves du collège ont bénéficié lors de l'année scolaire 2019-2020 d'une formation aux gestes barrières et au port du masque (formation dispensée au collège et dans les écoles de secteur)
 - Une information leur a été transmise au moment de la rentrée de septembre 2020
 - Les personnels médico-sociaux pourront être mobilisés pour sensibiliser les élèves aux gestes barrières et au port du masque, en cas de besoin



- Personnels
 - Les personnels ont bénéficié de formations par les personnels médico-sociaux aux gestes barrières et au port du masque.

- Parents :
 - Des supports de communication (infographies) seront envoyés aux familles concernant les réflexes à avoir et pour les sensibiliser aux principes fondamentaux du protocole sanitaire.